**Allocation de pré-recrutement pour l’obtention d’un diplôme dans le secteur social et éducatif**

* **Missions des travailleurs sociaux au Département de l’Essonne**

Le Département se voit attribuer depuis la loi du 13 août 2004 un rôle de "chef de file" en matière d’action sociale. Il a notamment à sa charge l'ensemble des prestations d'aide sociale et la gestion des allocations individuelles de solidarité

Il intervient dans le champ de l’enfance (protection maternelle et infantile, adoption, protection de l’enfance, soutien aux familles en difficulté), du handicap (hébergement, insertion sociale et aides financières aux personnes handicapées), des personnes âgées et de la dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l’insertion et de l’emploi.

Le Département de l’Essonne mène une politique d'accueil et de soutien auprès de ceux qui rencontrent des difficultés sociales.

Ce sont les travailleurs sociaux qui assurent la mise en œuvre de la politique sociale au sein des équipes prévention et protection de l’enfance et au sein des équipes accueil polyvalence insertion.

* **De quoi s’agit-il ?**

Le Département de l’Essonne attribue une **allocation de pré-recrutement aux étudiants des secteurs social et éducatif**pour favoriser leur accès à l’emploi.

Les élèves bénéficiant de cette allocation s’engagent à **travailler dans les services départementaux à minima une année** à l’issue de la formation préparée.

* **Pour quel public ?**

Le Département de l’Essonne attribue cette allocationaux étudiants qui préparent un diplôme d'État pour devenir :

* Assistant de travail social,
* Éducateur spécialisé,
* Conseiller en économie sociale et familiale.
* **Quelles conditions ?**
1. Candidature

**Envoyer un CV, une lettre de motivation et une attestation sur l’honneur** de réunir les conditions générales d’accès à la fonction publique **avant le 25 février 2022** à l'attention du Président du Conseil départemental (Secrétariat général ressources, Direction Générale Adjointe des Solidarités) ou par mail à allocation-pre-recrutement@cd-essonne.fr

1. Participation à une commission de recrutement

À l'issue du dépôt de candidature, les étudiants sont reçus lors d'une commission de recrutement organisée par le Département.

1. Signature d'une convention d'engagement

Suite à la commission de recrutement, les candidats retenus signeront une convention dans laquelle ils s’engagent à :

* Poursuivre les études nécessaires à l'obtention du diplôme visé,
* À travailler pendant au moins un an au du Conseil départemental de l’Essonne.

En cas d'interruption volontaire en cours de formation, le candidat devra rembourser les rémunérations et autres frais supportés par le Département durant sa formation.

1. Obtention de la bourse

Le versement de la bourse d’un montant **de 4 200 € net par an** se fera sous la forme de 10 versements mensuels de septembre 2022 à juin 2023.

* **Contact**

Conseil départemental de l’Essonne

Boulevard de France

91 000 Evry Courcouronnes

Mail : Allocation-pre-recrutement@cd-essonne.fr